

Procès-verbal du Conseil Pédagogique N°02 (Lundi 19/10/2020) de la faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Dans le cadre de la finalisation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2019-2020 au niveau de la faculté SNV, et suite aux recommandations du conseil de coordination de l'université, s'est tenu, le **lundi 19/10/2020 à 09h30, au niveau de la salle de conférences de la faculté**, le conseil pédagogique de la faculté SNV. Étaient conviés à cette réunion : messieurs le Doyen, le vice Doyen en charge de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints en charge de la pédagogie, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licences et Masters. **Les convocations ainsi que l'ordre du jour ont été envoyé par courrier électronique le Jeudi 15/10/2020. Plus de 70% des responsables pédagogiques ont répondu favorablement à notre invitation (voir procès-verbal de présence joint à ce rapport).**

Ordre du jour :

1- La finalisation de l'année universitaire 2019-2020 :

- Bilan des examens de la session normale du deuxième semestre,
- Bilan de la tenue des contrôles de remplacement ainsi que les contrôles de rattrapage,
- Organisation des délibérations des sessions normale et rattrapage conformément à l'arrêté N°633,
- Bilan des soutenances des mémoires de fin de cycle Master et projets PPE pour la Licence.

2- La préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 :

- Places pédagogiques proposés en Master 1,
- Programmation des activités pédagogiques selon les groupes et vagues.

3- Divers

Après d'entamer les activités prévues pour cette réunion, monsieur le Doyen, au nom de tout le staff administratif de la faculté SNV, a tenu à remercier les responsables dont le mandat est arrivé à terme et a souligné leur engagement et abnégation au service l'université. Leurs efforts consentis ont permis une gestion plus efficace et optimale des activités pédagogiques au niveau des 14 parcours Licence et 18 parcours Master de la faculté SNV. En plus d'être amplement félicités pour le travail accompli, nous avons priés ces responsables sortant d'assurer une passation de consigne en douceur avec leurs successeurs, particulièrement en cette fin d'année universitaire, pour garantir une continuité dans la gestion pédagogique au service du bien-être de l'étudiant.

Nous avons également souhaité la bienvenue aux responsables pédagogiques nouvellement désignés qui viennent de prendre leurs fonctions. Ils étaient assurés de notre soutien et accompagnement durant toutes leurs activités et tout au long de leurs mandats.

I- La finalisation de l'année universitaire 2019-2020

Après la mise en place d'un dispositif exceptionnel pour garantir la finalisation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2019-2020 et qui consistait en la répartition des étudiants de la faculté SNV sur trois vagues successives, sur la base de deux semaines d'enseignements présentiels suivies d'une semaine de contrôles (**voir pièces jointes à ce rapport**), nous avons relevé des bilans très satisfaisants des activités pédagogiques. En effet, le **taux moyen présence des étudiants aux séances de révisions programmées dépassent les 70%**. **La proportion d'étudiants présents aux évaluations présentielles dépasse généralement les 90%**. Des statistiques plus détaillées seront établies après la **finalisation des activités pédagogiques de la première vague prévue pour le lundi 02/11/2020**.

Cette réussite n'aurait pas été possible sans l'implication active de tous les enseignants de la faculté SNV. Ces derniers ont répondu présents et ont pleinement assumé leurs responsabilités en cette période très particulière.

1- Bilan des examens de la session normale du deuxième semestre

Le bilan de la réalisation des examens pour les étudiants de la première (L3 et M1) et deuxième (L2) vague est **très satisfaisant. Toutes les évaluations prévues ont été réalisées avec un taux de présence des étudiants très acceptable. Aucune perturbation majeure n'a été constaté.**

Cette **réussite dans la finalisation des examens dans les délais impartis (1 semaine pour chaque vague)**, a été due, en grande partie, **particulièrement pour les niveaux L3 et M1**, au fait que **de nombreux enseignants responsables de matières ont adhéré à nos appels visant encourager les contrôles en ligne**. En effet, pour la première vague, nous avons eu à programmer **229 évaluations : 94 en Licence (L3) et 135 en Master (M1)**. Parmi ces évaluations, **82 ont été programmées en ligne, ce qui représente 35,80%**, et **147 ont été programmées en présentiel, ce qui représente 64,20%**, durant la semaine du samedi 26/09 au dimanche 04/10/2020. Un **taux de 100% des évaluations programmées en présentiel a été réalisé pour les niveaux L3 et M1**. Le taux de présence moyen des étudiants à ces évaluations présentielle a été estimé à **76,01%**.

Pour la **deuxième vague** qui concerne les étudiants de **L2**, ceux du **tronc commun de biologie avec ces trois filières** (sciences biologiques, biotechnologies, écologie et environnement) ainsi que la formation professionnalisante GDVTD, lors des évaluations ont eu lieu du samedi 10 au samedi 17/10/2020, nous avons constaté un de taux réalisation de **100%**. Le taux de présence moyen des étudiants présents à ces contrôles présentiels a été estimé à **88,23%**.

Pour la **première vague** qui concerne les étudiants de **L1**, les **contrôles sont programmés** du samedi 24/10/2020 au lundi 02/11/2020.

2- Bilan de la tenue des contrôles de remplacement ainsi que les contrôles de rattrapage

Après finalisation des évaluations de la session normale (du moins pour les niveaux L2, L3 et M1), il a été demandé aux chefs de départements en concertation avec les responsables pédagogiques de chaque parcours, de **recenser minutieusement les étudiants concernés par les contrôles de remplacement. Des listes nominatives de ces étudiants ont été dressées pour chaque évaluation**. Des instructions ont été données pour prendre en charge ces étudiants et leur assurer un remplacement **au plus tard le jeudi 29/10/2020**, et ce dans le respect du calendrier établi par l'UFMC1 pour la finalisation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2019-2020 (**voir pièces jointes à ce rapport**).

Les chefs de départements ainsi que les responsables pédagogiques ont été priés de **suivre le déroulement de ces évaluations de remplacement et de s'assurer que tous les étudiants soient pris en charge sur le plan pédagogique, plus particulièrement ceux qui habitent hors la région de Constantine et qui n'ont pas pu rejoindre l'établissement pour passer les examens de la session normale. Aussi, les étudiants ayant présenté des justificatifs en rapport avec la pandémie du Covid-19 doivent faire l'objet d'une attention particulière.**

Conformément au calendrier préétabli, les **examens de la session rattrapage pour les étudiants L3 et M1 sont programmés du 02/11 au 05/11/2020, ceux pour les étudiants L1 et L2 sont prévus du 07/11 au 12/11/2020.** Suite à l'avancement très remarquable dans la réalisation des évaluations de la session normale et des contrôles de remplacement pour certains parcours Licence et Master, **les responsables ont été priés de programmer les rattrapages bien avant ces dates, particulièrement lorsque le nombre des étudiants concernés est très réduit.**

Chefs de départements et responsables pédagogiques ont été priés d'accorder une **attention très particulière aux étudiants ayant totalisé au sein d'un parcours Licence ou Master plus d'un échec. Ces étudiants doivent bénéficier d'un accompagnement pédagogique afin de les aider à réussir la (ou les) matière(s) non acquise(s).**

3- Organisation des délibérations des sessions normale et rattrapage conformément à l'arrêté N°633

Nous avons commencé ce point d'ordre par un **rappel de la réglementation en vigueur concernant l'organisation des délibérations (articles 43 à 54 de l'arrêté 711).** Il a été demandé aux responsables pédagogiques et aux chefs de départements d'observer et de veiller au respect strict des textes de loi. Dans cet exercice, une coopération parfaite, d'une part entre le responsable pédagogique et son équipe de formation et d'autres part entre le responsable pédagogique du parcours et les responsables administratifs du département, sont indispensables. Plusieurs recommandations importantes ont été exprimées :

- **Un planning des délibérations doit être établi et par la suite porté à la connaissance des enseignants et des étudiants.**

- Les **échanciers fixés** par l'administration pour l'organisation de la remise des notes finales, la programmation des contrôles de remplacement et des délibérations **doivent être respectés.**
- Les **délibérations de la session normale ne peuvent être tenues qu'après l'organisation de tous les contrôles de remplacement pour tous les étudiants concernés.**
- Les moyennes finales des matières : après intégration de toutes les évaluations (interrogations, travaux personnels, etc...) et tenue des contrôles de remplacement doivent être transmises au président du jury préalablement désigné (responsable du parcours ou tout autre membre de l'équipe de formation) par voie électronique et sous format papier pour garantir une certaine traçabilité (préjury en 3 exemplaires dûment signés par le responsable de la matière).
- Une fois le préjury remis au président du jury, aucune modification ne pourra y être apporté par l'enseignant responsable.
- La présence de tous les enseignants responsables des matières au jury des délibérations est indispensable.
- **Le respect strict du secret des délibérations doit être de rigueur.**
- Le procès-verbal des délibérations doit être établi en trois exemplaires. Tous les membres doivent impérativement émarger sur ces procès-verbaux.
- **Aucun membre du jury de délibération ne doit imposer son point de vue aux autres. En cas de discordance dans les avis, la réglementation dans ce sens est très claire : la décision est prise par un vote à la majorité simple des membres du jury de délibérations, en cas d'égalité, la voie du président est prépondérante.**
- Il est à rappeler que, selon la réglementation en vigueur, le rachat n'est pas un droit dont l'étudiant bénéficie systématiquement. Il relève des prérogatives de l'équipe de formation qui a toute la latitude de décider du rachat de l'étudiant en fonction de son parcours pédagogique durant le semestre ou l'année universitaire. **Les membres des équipes de formations sont priés de tenir compte de la situation exceptionnelle qu'a connue cette année universitaire et de toutes les difficultés rencontrées. Les étudiants redoublants, particulièrement en fin de cycle, doivent faire l'objet d'une attention très particulière.**

Aussi, concernant les **délibérations pour le niveau Master 1**, des précisions ont été apportées. Conformément aux **dispositions exceptionnelles de l'arrêté N°633**, **l'accès en Master 2 se fera avec trois possibilités** comme suit :

- 1- L'étudiant acquiert une **moyenne générale supérieure ou égale à 10 dans les deux semestres (S1 et S2) du Master 1**.
- 2- Exceptionnellement, pour l'année universitaire 2019-2020, **la compensation entre les deux semestres du Master 1 est applicable**. Elle permet l'acquisition de la première année Master par le **calcul de la moyenne des unités d'enseignement qui la composent, affectées de leurs coefficients respectifs**. L'année ainsi acquise par compensation (moyenne générale supérieure à 10), l'étudiant remporte **les soixante (60) crédits qui lui sont affectés**.
- 3- Exceptionnellement, pour l'année universitaire 2019-2020, en Master, **le passage de la première à la deuxième année est autorisé, par progression, pour tout étudiant ayant validé au minimum 45 crédits, sans la condition d'avoir acquis les unités d'enseignement fondamentales**. L'étudiant qui passera ainsi en Master 2, **refera en parallèle l'année universitaire prochaine les unités non acquises pour avoir les 60 crédits nécessaires pour valider le niveau Master 1**. Le passage de l'étudiant par progression en Master 2 ne sera décidé qu'à l'issue des délibérations de la session de rattrapage.

Au final, et en vue de la **conjoncture actuelle liée à la pandémie du Covid-19**, responsables pédagogiques et administratifs ont été priés d'**organiser les opérations d'affichage, de réception et de traitement des recours exclusivement en ligne**.

4- Bilan des soutenances des mémoires de fin de cycle Master

Depuis le début du mois de juin, nous avons procédé, en concertation avec les responsables pédagogiques et administratifs, au suivi de l'état d'avancement par spécialité dans la réalisation des mémoires de Master. **Jusqu'à la date du jeudi 01/10/2020, nous avons réalisé 278 soutenances : 87 en présentiel et 165 en ligne**. Cela représente environ **73,27% de toutes les soutenances de Master prévues pour cette année universitaire**. Dans ce sens, **il nous reste à faire durant le mois d'octobre 141 soutenances (26,73% des soutenances de Master prévues.) dont 57 se dérouleront en présentiel et 84 en ligne**.

Les chefs de départements ont été priés par monsieur le Doyen de **compléter les informations manquantes relatives aux soutenances des mémoires de Master réalisées depuis le début du mois d'octobre**. Aussi, nous avons donné instructions aux responsables pédagogiques pour **s'assurer de la finalisation des soutenances de Master au plus tard la mi-novembre. Un suivi des soutenances réalisées ainsi que les étudiants retardataires devra être fait systématiquement par les chefs de départements.**

En ce qui concerne le **projet professionnel de l'étudiant (PPE)**, **trois parcours Licence** (apiculture, bioinformatique biotechnologie et génomique végétale) de la faculté SNV sont concernés. **La totalité des 48 PPE prévus ont été soutenus avant le 24/09/2020.**

II- La préparation de la rentrée universitaire 2020-2021 :

En coordination avec l'administration centrale de l'UFMC1, des dispositions ont été prises pour assurer le **démarrage de l'année universitaire 2020-2021 prévu le dimanche 22/11/2020.**

1- Programmation des activités pédagogiques selon les groupes et vagues

Dans le cadre des préparatifs des activités pédagogiques de la rentrée universitaire 2020-2021 au niveau de la faculté SNV, et après réception des deux scénarios proposés, après une réflexion en concertation avec monsieur le Doyen de la faculté SNV qui tient compte des locaux mis à notre disposition ainsi que l'effectif prévisionnel des étudiants attendus pour l'année universitaire 2020-2021, il nous paraît sage d'opter pour le scénario suivant, à savoir : **la subdivision de la présence des étudiants en 3 étapes, avec 3 vagues pour chaque étape :**

- **Étape 01 : de 06 semaines d'enseignements présentiels, du 22/11/2021 au 07/01/2021, 02 semaines pour chaque vague.**
- **Étape 02 : de 06 semaines d'enseignements présentiels, du 10/01/2021 au 18/02/2021, 02 semaines pour chaque vague.**
- **Étape 03 : de 03 semaines d'évaluations présentiels, du 20/02/2021 au 11/03/2021, 01 semaine pour chaque vague.**

Il est à signaler que cela va être très difficile à gérer par rapport à ce qui a été fait pour la finalisation de l'année universitaire 2019-2020 et ce sachant que nous aurons affaire aux **étudiants du niveau Master 2 à intégrer dans l'équation.**

Selon nos **estimations préliminaires**, nous aurons pour cette année universitaire 2020-2021 un **effectif prévisionnel de 7200 étudiants** (avec une fourche maximale à 7500). Ces étudiants seront répartis sur les niveaux Licence et Master comme indiqué dans le tableau ci-après. Là encore il s'agit d'estimations. Ces chiffres peuvent varier en fonction de plusieurs paramètres : taux d'échec, taux de réussite, étudiants en abandon, orientation, quotas pour l'accès en Master 1, transferts inter-établissements...etc.

Niveau	Estimation de l'effectif étudiant
Licence 1	1800
Licence 2	1500
Licence 3	1500
Master 1	1200
Master 2	1200

En fonction de ces données, nous avons établi une répartition physique et chronologique des étudiants de la faculté SNV pour les activités pédagogiques du premier semestre de l'année universitaire 2020-2021. Cette chronologie tient compte du calendrier des vacances universitaires fixé par l'arrêté N°758 du 14/10/2020 et qui énonce les **vacances d'hiver du jeudi 24/12/2020 au soir au samedi 02/01/2021** et les **vacances de printemps du jeudi 11/03/2021 au soir au samedi 20/03/2021**.

Étape	Vague	Étudiants concernés	Durée de présence
Étape 01 du 22/11/2021 au 07/01/2021 Enseignements présentiels de 06 semaines : 02 semaines pour chaque vague	01	Licence 3 : 1500 Master 1 : 1200 Total : 2700	du 22/11/2020 au 03/12/2020
	02	Licence 2 : 1500 Master 2 : 1200 Total : 2700	du 06/12/2020 au 17/12/2020
	03	Licence 1 : 1800	du 20/12/2020 au 24/12/2020 et du 03/01/2021 au 07/01/2021

<p style="text-align: center;">Étape 02 du 10/01/2021 au 18/02/2021</p> <p style="text-align: center;">Enseignements présentiels de 06 semaines : 02 semaines pour chaque vague</p>	01	<p>Licence 3 : 1500 Master 1 : 1200 Total : 2700</p>	du 10/01/2021 au 21/01/2021
	02	<p>Licence 2 : 1500 Master 2 : 1200 Total : 2700</p>	du 24/01/2021 au 04/02/2021
	03	<p>Licence 1 : 1800</p>	du 07/02/2021 au 18/02/2021
<p style="text-align: center;">Étape 03 du 20/02/2021 au 11/03/2021</p> <p style="text-align: center;">Évaluations présentiels de 03 semaines : 01 semaine pour chaque vague</p>	01	<p>Licence 3 : 1500 Master 1 : 1200 Total : 2700</p>	du 20/02/2021 au 25/02/2021
	02	<p>Licence 2 : 1500 Master 2 : 1200 Total : 2700</p>	du 27/02/2021 au 04/03/2021
	03	<p>Licence 1 : 1800</p>	du 06/03/2021 au 11/03/2021

Il est possible également d'**aménager à l'intérieur de chaque vague une répartition physique et chronologique des étudiants** et ce particulièrement pour la première vague (étudiants L3 et M1) et à moindre degré ceux de la deuxième vague (incluant les étudiants Master 2). Une concertation pourra être faite avec les chefs de département pour **faire passer les formations à l'intérieur de chaque vague, sur trois « sous-vagues »**. **Pour chaque sous-vague seront octroyés deux à trois jours en fonction des effectifs comme suit :**

- **Deux sous-vagues :** la 1^{ère} (Samedi, Dimanche et Lundi) et la 2^{ème} (Mardi, Mercredi et Jeudi).
- **Trois sous-vagues :** la 1^{ère} (Samedi et Dimanche), la 2^{ème} (Lundi et Mardi) et la 3^{ième} (Mercredi et Jeudi).

Il est à préciser qu'il ne s'agit là que de propositions internes en attendant la validation du protocole à suivre par la tutelle.

Les chefs de départements ont été priés de confectionner des emplois du temps prévisionnels tenant compte de cette programmation. Il est à rappeler que :

- Une seule séance présentielle de cours pour chaque matière et dont la durée est d'une heure de temps.
- Les matières transversales doivent être prodiguées exclusivement en ligne, avec programmation de séances de révision présentielles si nécessaire.

2- Nombre des places pédagogiques proposé en Master 1

Nous avons procédé, lors de cette réunion, à une lecture détaillée de l'arrêté N°751 du 14 octobre 2020 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master. Les responsables pédagogiques des parcours Master ont été priés de prendre en considération ces recommandations, **particulièrement celles énoncées dans les articles 5, 6, 7, 11 et 12.**

III- Divers

Après avoir traité tous les points programmés lors de cette réunion de travail, nous avons ouvert le débat à l'audience présente pour répondre aux interrogations qui peuvent être posées et éclaircir certaines ambiguïtés.

- **Concernant la consultation des copies d'examens :** il a été précisé que, selon l'article 08 de l'arrêté n°633 du 26 août 2020 fixant les dispositions exceptionnelles autorisées en matière de gestion pédagogique, de l'évaluation et de la progression des étudiants, durant la période de Covid-19, au titre de l'année universitaire 2019-2020, **le droit à la consultation des copies d'examens est suspendu. Cependant, un barème détaillé de notation de chaque examen doit être communiqué aux étudiants. En cas de litige, le droit de l'étudiant est garanti par la contre correction.**
- Des collègues présents ont soulevé des **interrogations concernant nos possibilités d'assurer le respect des mesures de distanciation physique, particulièrement avec les gros effectifs.** Nous les avons rassuré que **toutes les dispositions seront prises pour garantir les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.**

La séance a été levée à 11h21...

Constantine le 19/10/2020

Le responsable du domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول هيئة التكوين
ع . ط . ح

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques
Conseil Pédagogique de la faculté SNV
Lundi 19/10/2020

Nom et Prénom	Responsabilité	Émargement
DEHIMAT LAID	Doyen de la Faculté SNV	
_____	Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV	_____
REZGOUNI Mohamed	Domaine SNV	_____
KELLOU-Kamel	Filière Biotechnologies	_____
ALATOU-Jamel	Filière Écologie et Environnement	_____
SATTA Dalila	Filière Sciences Biologiques	_____
BELLIL Ines	Licence Apiculture: responsable des productions apicoles (P)	_____
MOKRANI El Hassan	Licence Biochimie	_____
CHEHICI Henry	Licence Bioinformatique	_____
Dunis Leila	Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire	_____
Cherb Ghania	Licence Biologie et Physiologie Végétale	_____
Chentli Amira	Licence Biotechnologie et Génomique Végétale	_____
Chentli Amira	Licence Biotechnologie Microbienne	_____
Sahli Leila	Licence Écologie et Environnement	_____

**Répartition physique et chronologiques des étudiants de la faculté SNV
pour la finalisation des activités pédagogiques
de l'année universitaire 2019-2020**
(sur la base d'une semaine d'enseignements présentiels suivie d'une semaine de contrôles)

Vague	Étudiants concernés	Durée de présence	Cours	Examens
	Master 2 : 883	À partir du 23/08/2020	Soutenances des mémoires de fin de cycle Master	
01	Licence 3 : 1361 Master 1 : 1189 Total : 2550	du 19/09 au 01/10/2020	du 19/09 au 24/09/2020	du 26/09 au 01/10/2020
02	Licence 2 : 1400	du 03/10 au 15/10/2020	du 03/10 au 08/10/2020	du 10/10 au 15/10/2020
03	Licence 1 : 1722	du 17/10 au 29/10/2020	Du 17/10 au 22/10/2020	du 24/10 au 29/10/2020

Constantine le 06/09/2020

Le doyen de la faculté SNV

Le responsable du Domaine SNV

Planning pour la reprise des activités pédagogiques présentielles pour la finalisation de l'année universitaire 2019-2020

(sur la base d'une semaine d'enseignements présentiels suivie d'une semaine de contrôles)

Date	Activité
Du 19/09 au 01/10/2020	Reprise des activités présentielles de la première vague (étudiants L3 et M1) 2 semaines : 1 semaine d'enseignements suivie d'une semaine d'examens Examens de rattrapages restants du S1 durant les deux premières semaines réservées aux séances de cours présentielles.
Du 26/09 au 01/10/2020	Examens session Normale des étudiants de la première vague (L3 et M1)
Du 04/10 au 08/10/2020	Délibérations après Rattrapages restantes du premier semestre Affichage des notes aux étudiants et remise des préjury des matières Délibérations session Normale du deuxième semestre (L3 et M1)
Du 03/10 au 15/10/2020	Reprise des activités présentielles de la deuxième vague (étudiants L2) 2 semaines : 1 semaine d'enseignements suivie d'une semaine d'examens
Du 10/10 au 15/10/2020	Examens session Normale des étudiants de la deuxième vague (L2)
Du 18/10 au 22/10/2020	Affichage des notes aux étudiants et remise des préjury des matières Délibérations session Normale du deuxième semestre (L2)
Du 17/10 au 29/10/2020	Reprise des activités présentielles de la troisième vague (étudiants L1) 2 semaines : 1 semaine d'enseignements suivie d'une semaine d'examens
Du 24/10 au 29/10/2020	Examens session Normale des étudiants de la troisième vague (L1)
Du 02/11 au 05/11/2020	Affichage des notes aux étudiants et remise des préjury des matières Délibérations session Normale du deuxième semestre (L1)

Du 02/11 au 05/11/2020	Examens session Rattrapage pour les étudiants L3 et M1
Du 07/11 au 12/11/2020	Délibérations session Rattrapage pour les étudiants L3 et M1
Du 07/11 au 12/11/2020	Examens session Rattrapage pour les étudiants L1 et L2
Du 15/11 au 16/11/2020	Délibérations session Rattrapage pour les étudiants L1 et L2
Du 17/11 au 18/11/2020	Ouverture de la session des recours (en ligne)
Le 19/11/2020	Etude des recours et affichage des PV de délibérations finaux L1 et L2
Le 22/11/2020	Tenue du conseil d'orientation Orientation des étudiants de 1 ^{ère} année vers les 3 filières de 2 ^{ème} année Orientation des étudiants de 2 ^{ème} année vers les parcours Licences 3 ^{ème} année

Constantine le 06/09/2020

Le doyen de la faculté SNV

Le responsable du Domaine SNV